

**MAIRIE DE  
BOUSSENS - 31360  
HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

**14 avril 2026**

Nombre de conseillers en

exercice : 15

Présents : 15

Absents : 0

Procurations : 0

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du Conseil  
Municipal

**D.C.M N° 5-4**

**Objet** : Election de 2 délégués  
de la Commune à la  
Commission territoriale du  
SDEHG de Salies-du-Salat et  
Saint-Martory

L'an deux mille vingt-six et le vingt trois avril à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur ROQUEBERT Joël, Maire.**

**Présents** : Monsieur ROQUEBERT Joël, Madame GÉRARD Sylvie, Monsieur RAMEAU Roger, Madame SOURROUBILLE Françoise, Monsieur LIVOTI Antoine, Madame DALLA-ZANNA Rosanna, Madame GRANGE Martine, Monsieur CELLIER Jérôme, Madame JIN Alice, Monsieur DESHONS Frédéric, Madame DESSENS Cécile, Monsieur RAUFAST Mathieu, Madame SANDY Liliane, Monsieur MORELLO Damien, Monsieur EYCHENNE Quentin.

**Formant la majorité des membres en exercice**

**Madame GRANGE Martine a été élue secrétaire de séance.**

Monsieur le maire explique que le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne est un syndicat mixte composé de 585 communes et de Toulouse Métropole. Le SDEHG est administré par un Comité Syndical dont les membres sont issus de Toulouse Métropole et de 52 Commissions Territoriales réparties géographiquement sur le département.

Les communes membres sont représentées au sein du SDEHG par le biais des 52 Commissions Territoriales ayant pour vocation une fonction de relais local. Chaque conseil municipal doit élire, parmi ses membres, 2 délégués à la Commission Territoriale du SDEHG dont il relève. Les 52 Commissions Territoriales se réunissent ensuite en collèges électoraux pour élire, parmi les délégués issus des communes, leurs représentants au Comité Syndical.

Monsieur le Maire indique que la commune relève de la Commission Territoriale de Salies-du-Salat et Saint-Martory.

À la suite du renouvellement général des conseils municipaux et conformément aux articles L5211-7, L5212-7, L5212-8 et L.5711-1 du CGCT, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection, parmi ses membres, de 2 délégués auprès de ladite Commission Territoriale.

Le conseil municipal,

**DECIDE** à l'unanimité,

de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués comme l'autorise l'article L5211-7 du CGCT.

Nombre de votants : **15**

Nombre de suffrages déclarés nuls : **0**

Nombre de suffrages déclarés blancs : **0**

Nombre de suffrages exprimés) : **15**

Majorité absolue\* : **8**

Les 2 délégués élus par le conseil municipal pour siéger à la Commission Territoriale du SDEHG de Salies-du-Salat et Saint-Martory sont :

- **Monsieur RAMEAU Roger**
- **Monsieur LIVOTI Antoine**

Boussens, le 24 avril 2026

Le Maire,  
Joël ROQUEBERT

